



TOURNOI DU 11 FEVRIER 2018

REGLEMENT DE L'EPREUVE

- Article 1 :** Le club d'**ORVAULT SPORT TENNIS DE TABLE** organise le 11 Février 2018 son tournoi REGIONAL (homologation en cours).
- Article 2 :** Ce tournoi régional est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T.
- Article 3 :** Il se déroulera sur 16 tables, au complexe Sportif de la Cholière, Salle Germain Tilagone, 108 rue Claude Antoine Peccot, à Orvault (44700).
- Article 4 :** Le tournoi se disputera par poules de 3 joueurs. Les 2 premiers de chaque poule seront ensuite répartis dans un tableau final à élimination directe.
- En fonction du nombre des inscriptions, le juge-arbitre pourra être amené à modifier la formule.**
- Article 5 :** Horaires et tarifs d'engagement :

Dimanche 11 Février 2018			
8h30	Ouverture de la salle		
9h00	Tableau A	Seniors	De 500 à 699
10h00	Tableau B	-17 ans, nés après le 01/01/2000	De 500 à 1299
11h30	Tableau C	Seniors	De 500 à 899
12h30	Tableau D	Seniors	De 500 à 1499
14h00	Tableau E	Féminines	De 500 à 1799
14h00	Tableau F	Seniors	De 500 à 1199
15h30	Tableau G	Seniors	De 500 à 1799

Chaque joueur ne pourra s'inscrire que dans deux tableaux

TARIF DES ENGAGEMENTS PAR TABLEAUX	
Jeunes (tableau B) : 6 €	Seniors (tableaux A, C, D, F, G) : 7 €
Féminines (tous tableaux) : 6 €	



Le paiement des inscriptions sera effectué au moment du pointage, au minimum 30 minutes avant le début du tableau concerné

Article 6 : Les inscriptions se font :

		Clôture des inscriptions
Sur le site internet :	http://www.orvaultping.com/	10 Février 2018 à 17h00
Par mail :	tournoi@orvaultping.com	
Par téléphone :	06 66 01 80 77	

Article 7 : Un juge arbitre sera désigné par le Comité Départemental de tennis de table de Loire-Atlantique. Il sera assisté à la direction de l'épreuve par des membres du comité d'organisation.

Article 8 : Les balles plastiques de couleur blanche seront fournies par le club organisateur et devront être remises à la table d'arbitrage après chaque match.

Article 9 : Tout joueur absent au 3ème appel de son nom sera éliminé.

Article 10 : La tenue des joueurs sera celle prévue par le règlement de la FTT.

Article 11 : Le tirage au sort aura lieu le Samedi 10 Février 2018 à 17 h30, au complexe Sportif de la Cholière, Salle Germain Tilagone, 108 rue Claude Antoine Peccot, à Orvault (44700), sous réserve d'un éventuel événement obligeant l'organisateur a changé de lieu.

Article 12 : Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches de 11 points.

Article 13 : Afin de faciliter le déroulement des épreuves, le joueur perdant est tenu de ramener la balle et la feuille de match à la table d'arbitrage. Il arbitrera, aussitôt et obligatoirement, la rencontre suivante qui lui sera indiquée par le juge-arbitre.

Article 14 : Le Comité d'Organisation, après accord avec le Juge-Arbitre, se réserve à tout moment le droit de prendre la décision qu'imposerait un incident ou une contestation sur un point non prévu par le présent règlement. Les décisions du Juge-Arbitre seront sans appel. Le Comité d'Organisation fera en sorte que la journée se déroule dans les meilleures conditions. Toutefois, il décline toute responsabilité pour les accidents, pertes ou vols pouvant survenir durant le tournoi.

Article 15 : Le tableau E (Féminin) aura lieu uniquement s'il y a au moins 8 féminines d'inscrites.

Article 16 : Les benjamins ne pourront participer uniquement qu'aux tableaux jeunes.

Article 17 : Récompenses et prix :

Les 8 meilleurs de chaque tableau seront récompensés. Ils seront remis lors du podium à la fin de chaque tableau concerné. Une coupe sera remise au vainqueur individuel dans tous les tableaux.



			Vainqueur	Finaliste	½ Finaliste	¼ Finaliste
Tableau A	Seniors	De 500 à 699	40	30	15	10
Tableau B	-17 Ans	De 500 à 1299	30	20	15	10
Tableau C	Seniors	De 500 à 899	50	30	15	10
Tableau D	Seniors	De 500 à 1499	80	40	25	15
Tableau E	Féminines	De 500 à 1799	50	30	15	10
Tableau F	Seniors	De 500 à 1199	60	35	20	15
Tableau G	Seniors	De 500 à 1799	90	50	30	20

Si le nombre d'inscrits dans un tableau est inférieur à la moitié de sa capacité maximum, les dotations du tableau seraient alors divisées par deux.

Le nombre maximum d'inscrits par tableau est de 48 joueurs, soit 16 poules de 3 joueurs.

Les lots non réclamés à ce moment resteront acquis à l'association.

Article 18 : La participation au tournoi implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

